



ressources pour une plus grande efficacité de l'action publique locale

une mise en commun de ressources une conduite collective de projets de développement local

la gestion commune de certains services publics locaux

Deux grands modes de coopération :

Transfert de compétences



L'EPCI exerce en lieu et place des communes membres, les compétences que celles-ci lui ont transféré.



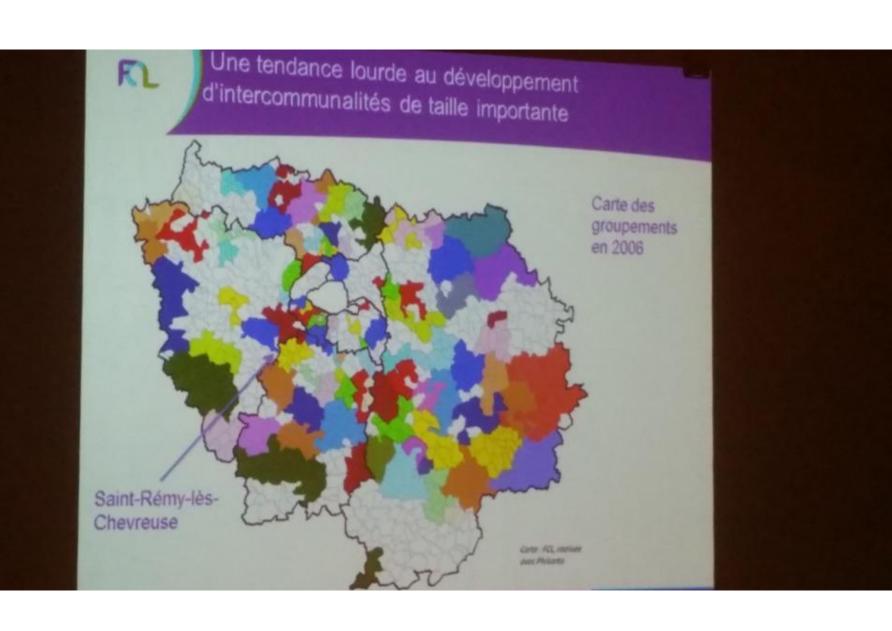
Mise en commun en commun des moyens, équipements matériels ou personnels.

Les collectivités conservent chacune leur autonomie de décision.

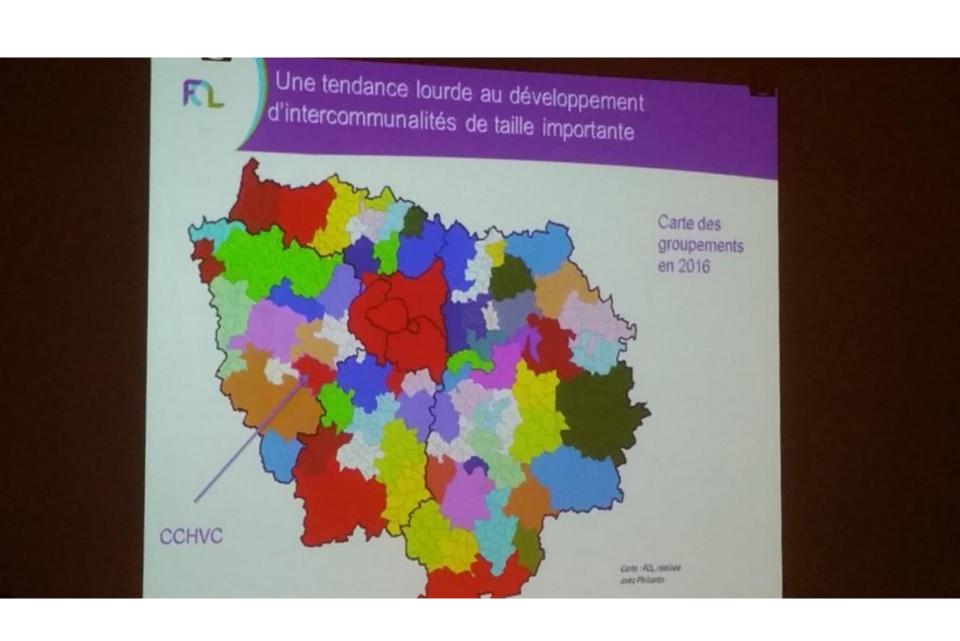


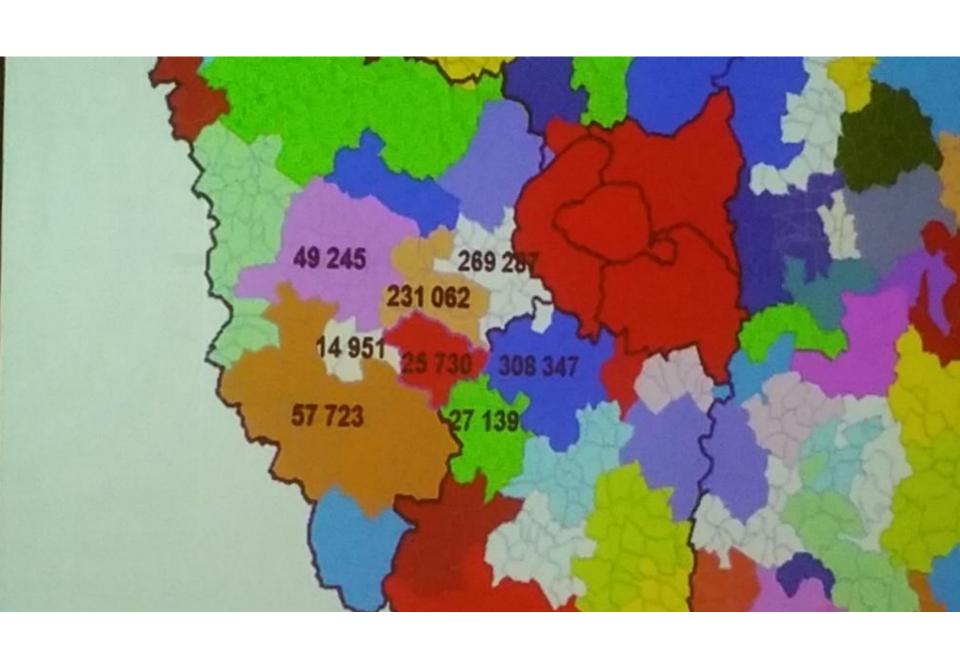
Le développement de l'intercommunalité, longtemps favorisé par des incitations financières, est aujourd'hui une nécessité

- Depuis la loi de 2010, adhésion obligatoire à un EPCI, dans le cadre des schéma départementaux de coopération intercommunale (SDCI), avec des pouvoirs renforcés du préfet.
- La CCHVC a ainsi été créée par arrêté préfectoral au 1er janvier 2013
- En 2014, un nouveau contexte avec des évolutions institutionnelles : annonce de la suppression des départements
- · En 2016:
 - Maintien des départements
 - Et des pouvoirs renforcés du préfet dans le cadre de la révision des SDCI











Quelles évolutions possibles à 10 ans?

- Au-delà de la situation actuelle, quatre scénarios étudiés à 10 ans
 - Maintien de la CCHVC dans son perimètre actuel, avec un projet de territoire partagé et un schéma de mutualisation abouti
 - La fusion avec la CA de Saint-Quentin-en-Yvelines (CASQY), elle-même fusionnée avec la CC de l'Ouest Parisien (CCOP)
 - La fusion avec la CA Rambouillet Territoires (CART)





Le contexte budgétaire rend encore plus nécessaire l'effort de mutualisation

- Entre 2012 et 2017, une perte de ressource estimée à 1,4 M€ sous l'effet :
 - De la baisse de la DGF 0.8 M€





En 2016, le développement économique est une compétence des quatre EPCI

Les actions principales dans les statuts

CCHVC

- Conduite d'actions de promotion et de communication visant à développer l'attractivité économique
- · Très haut débit (syndicat départemental)

CASQY

En plus

Zones d'activité économique, pôle de l'innovation, incubateur

En plus :

Gestion de pépinières, zones d'activité économique, parcs d'activités

CART

CAPS

En plus

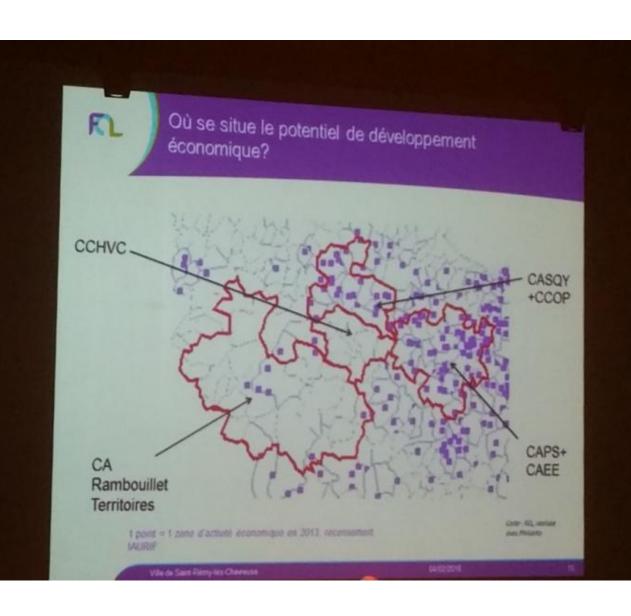
Zones d'activité économique, parc d'activités, bourse aux locaux, tourisme



La compétente développement économique sera dans tous les cas exercée par la CCHVC

- A horizon janvier 2017, la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) prévoit le transfert de l'intégralité de la compétence développement économique :
 - Zones d'activité économique
 - Actions de développement économique
 - Tourisme avec possibilité d'un partage entre la communaute et les communes

Pendant l'année 2016, la CCHVC devra se poser la question de la gestion du développement économique au 1er janvier 2017





La loi prévoit le transfert à toutes les communautés du plan local d'urbanisme

Exemple d'un PLUI:

- La délivrance des permis de construire reste du ressort du maire, sauf délégation volontaire
- Le plan local d'urbanisme sera transféré en 2017 de par la loi :
 - Existence d'un minorité de blocage
- Le calcul du nombre de logements sociaux dans le cadre de la loi SRU reste au niveau communal

64/90/0018

Quels services à la population ? quelques exemples

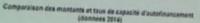
	CCHVC	CASQY	CAPS	CART
Ordures ménagères	Х	X	X	X
The same of the sa				^
Voirie		X	X	X
Forting and and and all				
Equipements sportifs		X	X	X
Equipements culturels		v		
Equiperitorità culturelà		X	X	X
Actions culturelles		X	X	X
Actions sportives		X	X	X

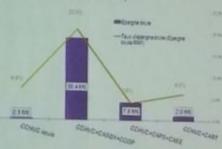


RL

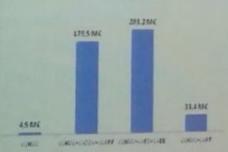


En 2014, l'ensemble des communautés disposent de marges de manœuvre suffisantes pour faire face au remboursement de dette et autofinancer des investissements

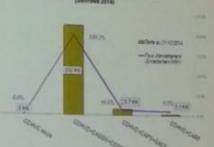




Recettes reelles de fonctionnement (données 2014)



Comparason des montants et taux d'encertament (données 2014)



- La CCHVC et la CART présentent des indicateurs financiers plus favorables mais une surface financière nettement moins importante et un potentiel de développement économique moins important
- La CASQY est plus endettée que les autres communautés mais dégage une épargne plus importante pour rembourser cette dette.
- L'amélioration des ratios financiers de la CAPS passera par le développement économique



La CCHVC et les communautés d'agglomération se financent par des régimes fiscaux différents

- La CCHVC est aujourd'hui en fiscalité additionnelle
- L'autre régime envisageable est la fiscalité professionnelle unique : transfert de l'intégralité de la fiscalité professionnelle à la CCHVC, et neutralité pour les communes
- En tant que CC, il n'y a pas d'obligation de passer en régime de fiscalité professionnelle unique... mais il s'agit d'une question à se poser dans le cadre de l'impulsion d'un projet de territoire
- En cas de fusion avec une CA, modification automatique du régime fiscal vers la fiscalité professionnelle unique
- Cette modification se traduirait par des mécanismes d'harmonisation

Avantages Inconvénients Définition de la politique CCHVC Offre structurée de services à la d'urbanisme à un niveau de population seule proximité 🐞 🌲 Dynamisme Eco. ---Offre structurée de services à -Définition de la politique CASQY la population d'urbanisme à un niveau plus Dynamisme Eco. 💠 💠 éloigné Offre structurée de services à Définition de la politique CAPS la population d'urbanisme à un niveau plus Dynamisme Eco. éloigné Définition de la politique d'urbanisme à un niveau plus Offre structurée de services à CART éloigné == la population 🐇 Dynamisme Eco. -

artuation budgetaire

Avantages Inconvénients - Pas de fiscalité professionnelle CCHVC unique == seule - Surface financière pour mener des politiques publiques -Surface financière pour mener CASQY des politiques pub. Situation financière Surface financière pour mener des politiques pub. CAPS Situation financière Surface financière pour mener Situation financière ++ des politiques publiques



Impacts sur le budget de la commune et les contribuables

	Avantages	Inconvénients
CCHVC	- Impact fiscal	- FPIC
CASQY	- FPIC	- Impact ménages 🍁/=
CAPS	- FPIC	- Impact ménages -
CART	- FPIC	- Impact ménages +/-
Pour tot	us les scénarios de fusion : sujet d ndir (incertitude sur les données e	de l'évolution des bases minimum de CFE à et les décisions des nouvelles communautés)